



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/3)  
(Réunion virtuelle, 12-14 octobre 2020)

**Point 04 de l'ordre du jour : État d'avancement des projets régionaux adoptés par l'APIRG : Projets régionaux de Communication Aéronautique, Navigation, Surveillance, Infrastructure, Spectre et systèmes de l'AFI (CNS)**

*Travaux du projet de gestion des fréquences aéronautiques - Projet SPEC*

*(Présenté par Gerald Agaba - Coordinateur du projet SPEC)*

**RÉSUMÉ**

Ce document présente les travaux du Projet SPEC - développement de politiques, systèmes de protection du spectre aéronautique. Le Projet SPEC est l'un des projets identifiés au sein du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM) de l'APIRG. Ce projet vise à garantir que le spectre des fréquences aéronautiques est exempt de toute interférence nuisible et de toute forme d'interférence. Une réunion virtuelle a été fixée aux 10 et 11 septembre 2020 pour discuter de la documentation de lancement, qui comprend la description du projet, les termes de référence du projet et la documentation relative à l'organisation du projet. La réunion n'a toutefois pas pu avoir lieu en raison de la faible teneur en corium.

**Points d'action de la réunion**

La réunion est invitée à :

- a. Noter le contenu de ce document de travail
- b. Demander aux États et administrations présents de nommer des personnes ou des experts pour faire partie de ce projet avant la fin de la réunion.
- c. Examiner le projet ci-joint de documentation sur l'établissement pour examen par les États et soumission de commentaires pour examen lors de sa première réunion reprogrammée qui se tiendra avant la fin du mois d'octobre 2020.

**REFERENCE(S) :**

- Rapport de la 21<sup>ème</sup> réunion de l'APIRG.
- Rapport de la 2<sup>ème</sup> réunion du sous-groupe APIRG IIM.
- Termes de référence du sous-groupe APRIG IIM.

**Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :**

**Indicateurs de performance clés et modules B0 de l'ASBU :** Tous applicables à AIM, CNS et MET

## 1. INTRODUCTION

- 1.1 La 21<sup>ème</sup> réunion de l'APIRG, qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2017, a approuvé le Projet SPEC après son élaboration et son approbation par la 1<sup>ère</sup> réunion de l'IIM et le Comité de coordination des projets de l'ARPIG (APCC), conformément aux priorités et objectifs régionaux liés aux priorités de l'ASBU de l'OACI pour la région AFI.



- 1.2 La deuxième réunion de Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM) qui s'est tenue du 9 au 11 juillet 2018 a permis d'élaborer la décision 2/04 visant à améliorer les mécanismes de coordination des projets IIM et la conclusion 2/05 sur la coordination efficace du Projet Spectrum de l'IIM.
- 1.3 Une réunion virtuelle était prévue par le coordinateur du Projet SPEC pour les 10 et 11 septembre 2020, mais le nombre de participants à cette réunion a été faible. L'objectif principal de la réunion était de lancer le projet en approuvant la documentation de lancement.

## 2. DISCUSSION

- 2.1 Le projet de gestion des fréquences aéronautiques de l'IIM a été mis en place par le Sous-groupe IIM de l'APIRG lors de sa réunion, dans le but de développer des politiques et des systèmes de protection du spectre aéronautique. Les résultats attendus du projet étaient liés à la garantie que les bandes de fréquences aéronautiques régionales sont exemptes d'interférences nuisibles et de toute forme d'interférence.
- 2.2 Les principaux objectifs du projet, tels qu'ils sont décrits dans le projet de description de la documentation de lancement du projet, sont les suivants :
  - a) Développer un cadre résilient pour la coordination des fréquences aéronautiques dans la région.
  - b) Établir un forum et une infrastructure logique pour coordonner les fréquences aéronautiques avec les régulateurs d'État et les organismes sous-régionaux et régionaux de gestion des fréquences.
  - c) S'assurer que les États connaissent les outils de l'OACI en matière de gestion des fréquences.
  - d) Établir un forum pour la coordination et le soutien des positions de l'OACI pour les prochaines conférences mondiales des radiocommunications (CMR).
  - e) Entreprendre des études sur l'effet d'éventuelles interférences sur les bandes de fréquences aéronautiques provenant de bandes adjacentes.
- 2.3 Dans le cadre du programme de travail pour les projets du Sous-groupe IIM, certaines tâches essentielles ont été classées comme la plus haute priorité pour une mise en œuvre sans heurts. Il s'agit du cadre de coordination du projet, de la documentation relative à la description du projet, de la documentation relative à la planification du projet et de la détermination de la base de référence du projet. La description des tâches essentielles peut être mise en œuvre dans la documentation de lancement du projet, qui comprend les termes de référence du projet, l'organisation du projet et la documentation de description du projet. Les projets de ces documents sont joints à l'annexe A- C du présent document de travail.
- 2.4 La documentation relative au lancement du projet a été partagée avec les experts du Projet SPEC dont les noms et les contacts ont été obtenus lors de la première réunion du Sous-groupe IIM tenue à Nairobi en 2017, pour examen et considération avant la première réunion virtuelle du projet prévue les 10 et 11 septembre 2020. À l'exception de quelques réponses de quelques États, les

autres contacts sont restés sans réponse. La première réunion virtuelle était également prévue, mais elle a été annulée en raison du faible taux de participation.

- 2.5 En raison du faible nombre d'experts participant à la première réunion SPEC et de l'élaboration de la documentation de lancement du projet, un appel peut être lancé lors de cette réunion pour que les États soumettent les noms des experts qui feront partie du Projet SPEC. Pour examiner et approuver la documentation de lancement, une réunion sera convoquée pour les examiner et les modifier après examen avant la fin du mois d'octobre 2020.

### 3. POINTS D'ACTION DE LA RÉUNION

#### 3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter le contenu de ce document de travail.
- b) Demander aux États et administrations présents de désigner des personnes compétentes en matière de fréquences pour participer à ce projet avant la fin de la réunion.
- c) Considérer le projet ci-joint de documentation sur l'établissement pour examen par les États et soumission d'observations à considérer lors de sa première réunion reprogrammée qui se tiendra les 28 et 29 octobre 2020.

#### 3.2 **Projet de décision 3/01** : *soumission des noms des experts devant faire partie du Projet SPEC.*

#### **Attendu que ;**

***La réunion demande aux États représentés à cette réunion de soumettre les noms des experts qui feront partie du Projet SPEC et d'examiner le projet de termes de référence, la description du projet et la documentation de planification du projet pour examen en vue de la prochaine réunion virtuelle du Projet SPEC qui sera organisée avant la fin du mois.***

---FIN---